

Pharmacie

Registre
RGPD

Traitement de Données Personnelles

Gestion de l'Officine
et du Dossier Pharmaceutique

informatique
et liberté

GUILLARD

Réf: RGPD.PHARMA

Aide à la rédaction du traitement des données personnelles

Qu'est-ce qu'un traitement ?

C'est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

Qui est le responsable du traitement ?

C'est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement;

Qu'entend-on par responsable conjoint ?

C'est un des responsables du traitement lorsque deux ou plusieurs responsables déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement;

Qu'entend-on par représentant du responsable du traitement ?

C'est une personne physique ou morale établie dans l'Union Européenne, désignée par le responsable du traitement ou le sous-traitant par écrit qui le représente en ce qui concerne leurs obligations respectives en vertu du présent règlement;

Qu'est-ce que la finalité du traitement ?

C'est l'objectif principal d'une application informatique de données personnelles. Exemples de finalité: gestion des recrutements, gestion des clients, enquête de satisfaction, surveillance des locaux, etc.

Quelles sont les catégories de personnes concernées par le traitement?

Ce sont tous les types de personnes faisant l'objet du traitement de données : salariés, clients, patients, prospects, administrés, candidats, ...

Qu'entend-on par données sensibles ?

C'est des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, la santé, la vie ou l'orientation sexuelle, les infractions pénales ou condamnations, ...

Quelles mesures de sécurité doivent être prises pour protéger les données personnelles ?

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le responsable du traitement et le sous-traitant mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins:

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
- des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le traitement, résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences prévues au paragraphe 1 du présent article.

Le responsable du traitement et le sous-traitant prennent des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous l'autorité du responsable du traitement ou sous celle du sous-traitant, qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite pas, excepté sur instruction du responsable du traitement, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre.

(Extraits documents CNIL)

1 Nom du/des traitements de données personnelles

.....
.....
.....

2 Responsable du/des traitements (nom et coordonnées)

.....
.....
.....

3 Responsable(s) conjoint(s) interne(s) ou sous-traitant(s) (nom(s) et coordonnées)

.....
.....
.....
.....

4 Finalité(s) du/des traitements effectués

Gestion informatisée de la pharmacie et analyse statistique de ses ventes :

- Gestion du dossier de suivi pharmaco-thérapeutique du patient OUI NON
- Établissement, édition et télétransmission des feuilles de prescriptions et factures subrogatoires OUI NON
- Edition et envoi de courriers aux professionnels de santé en particulier, de l'opinion pharmacien(ne) OUI NON
- Edition d'un bordereau récapitulatif OUI NON
- Etudes statistiques à OUI NON
- Gestion des médicaments OUI NON
- Participation OUI NON
- Tenue de l'ordonnance OUI NON
- Tenue du registre des médicaments OUI NON
- Tenue du registre des médicaments dérivés du sang OUI NON
- Tenue du registre des matières premières et articles de conditionnement OUI NON
- Tenue du registre comptable des alcools OUI NON

Gestion du Dossier Pharmaceutique..... OUI NON

Autre(s) finalité(s) OUI NON , si OUI à préciser

.....



7 Durée de conservation des données personnelles

Gestion informatisée de la pharmacie et analyse statistique de ses ventes :

Après la dernière intervention sur le dossier du patient
 les données personnelles du patient sont conservées pendant

puis les données personnelles sont archivées sur un support distinct
 dans des conditions de sécurité équivalentes pendant

Données personnelles contenues dans :

Double des feuilles de soins (en cas de télétransmission)

Ordonnancier des stupéfiants

Registre des préparations

Registre comptable des stupéfiants

Registre des matières

Registre co

Registre des

Registre des n

Gestion du Dossier Pharmaceutique :

Les données personnelles du patient sont conservées pendant

- Si NON respect des durées de rétention, indiquer le plan d'actions

8 Chiffrage et minimisation des données

Gestion informatisée de la pharmacie et analyse statistique de ses ventes :

Les Données Personnelles sont minimisées OUI NON

Les Données Personnelles sont cryptées OUI NON

Les Données Personnelles sont pseudonymisées OUI NON

Les Personnelles sont anonymisées OUI NON

Si NON, indiquez pseudonymisation ou anonymisation.

Gestion du Dossier Pharmaceutique :

Le chiffrage et la minimisation des données sont assurés par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, garant de l'éthique de la profession et responsable de la mise en œuvre du Dossier Pharmaceutique.

9 Destinataires des données personnelles

Gestion informatisée de la pharmacie et analyse statistique de ses ventes :

Personnel de l'officine dans la limite des attributions et le respect des dispositions relatives au secret professionnel..... OUI NON

Avec l'accord des personnes concernées, les professionnels de santé et dans les établissements de santé, les membres de l'équipe de soins assurant sa prise en charge..... OUI NON

- Si OUI, préciser le lieu de stockage du contenu des noms des destinataires, adresse, téléphone et/ou email, pays (hors EU)

.....
.....
.....

- Si NON, indiquer le plan d'actions

.....
.....
.....

Agents habilités des organismes d'assurance maladie (identité de l'assuré, n° de sécurité sociale et code des médicaments, produits de santé ou dispositifs médicaux délivrés)..... OUI NON

Personnels habilités des organismes d'assurance maladie complémentaire: ils sont destinataires de l'identité de leurs assurés, de leur n° de sécurité sociale et sous la forme d'une codification tarifaire globale, des médicaments délivrés OUI NON

Organismes de recherche dans le domaine de la santé et les organismes spécialisés dans l'évaluation des pratiques de soins dans les conditions définies par la loi du 6 janvier 1978 modifiée..... OUI NON

Gestion du Dossier Pharmaceutique :

Les personnels habilités du réseau Officinal et les tiers autorisés par le Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens dans le cadre du développement de l'usage du Dossier Pharmaceutique auprès des Établissements Hospitaliers et des Partenaires de santé.

10 Sensibilisation des collaborateurs

Les collaborateurs sont habilités à traiter les données personnelles..... OUI NON

Les collaborateurs sont sensibilisés aux données personnelles..... OUI NON

- Si NON, indiquer

.....
.....
.....

11 Sécurité des accès aux locaux, postes de traitement et des transferts

Sécurité des locaux

- Les accès aux locaux sont contrôlés OUI NON
- Les postes de traitement sont inaccessibles aux visiteurs OUI NON
- Les imprimantes de Données Personnelles et les documents sont inaccessibles aux visiteurs OUI NON
- Les documents imprimés contenant d'autres supports informatiques OUI NON
- Les documents imprimés sont détruits à l'aide de OUI NON
- Les CD-ROM et autres supports sont détruits physiquement OUI NON
- Les Données Personnelles sont effacées à l'aide de programmes qui garantissent un effacement physique des Données Personnelles OUI NON

- Si NON, indiquer le plan d'actions

.....
.....
.....
.....

Sécurité des postes de traitement des Données Personnelles

Chaque collaborateur dispose de son propre compte pour accéder à sa machine de travail OUI NON

Gestion informatisée de la pharmacie et analyses de ses ventes :

- Chaque collaborateur dispose de son propre compte professionnel de santé pour accéder OUI NON
- Chaque collaborateur dispose de son propre compte OUI NON

- Si NON, indiquer le plan d'actions

.....
.....
.....

Gestion du Dossier Pharmaceutique :

- Chaque collaborateur dispose de son propre compte, de sa propre carte de professionnel de santé pour accéder au Dossier Pharmaceutique OUI NON
- Chaque collaborateur doit disposer de la Carte Vitale du patient pour accéder aux Données Personnelles du patient dans le Dossier Pharmaceutique OUI NON

- Si NON, indiquer le plan d'actions

.....
.....
.....



12 Procédures d'information des personnes concernées

Le titulaire des Données Personnelles dispose d'une information claire sur l'utilisation de ses données, l'accès à ses Données Personnelles, la modification, la suppression et la portabilité de ses Données..... OUI NON

Le titulaire des Données Personnelles dispose d'un accès rectificatif à ses Données Personnelles dans chacune des interactions avec l'officine..... OUI NON

Si OUI, préciser le moyen d'accès à l'information

<hr/>

Si NON, préciser le plan de mise en place de l'information

<hr/>

Un collaborateur est en charge du traitement des demandes d'information ou rectification de Données Personnelles OUI NON

Un collaborateur « secours » est désigné pour assurer l'intérim OUI NON

Une procédure d'horodatage des demandes est en place (avec un délai de réponse sous 1 mois) OUI NON

Une procédure de vérification des demandes est en place OUI NON

Le périmètre des données en retour est documenté OUI NON

Si OUI, indiquer les noms du responsable et responsable « secours »

<hr/>

Si NON, préciser le plan de mise en place de la procédure de traitement des demandes

<hr/>



13 Procédures d'information et traitement en cas de violation

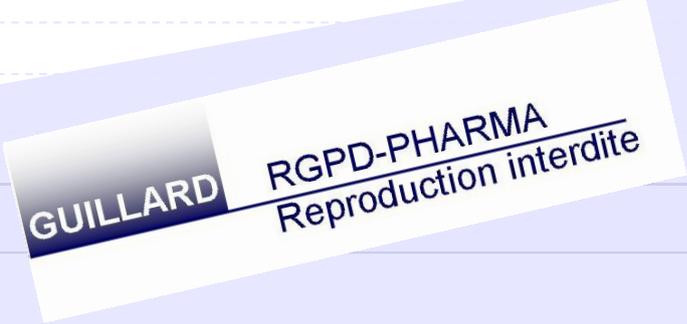
- Un collaborateur est en charge du traitement des violations de données et des alertes CNIL OUI NON
- Un collaborateur « secours » est désigné pour assurer l'intérim OUI NON
- Une procédure d'horodatage des violations est en place avec délai d'alerte de 72h OUI NON
- La mise en place des mécanismes de traçage d'accès aux Données Personnelles est systématique..... OUI NON
- La durée de conservation des logs est proportionnelle à la durée de conservation des Données Personnelles..... OUI NON

Si OUI, indiquer les noms du responsable et responsable « secours »

.....

.....

.....



.....

14 Organisation informatique support des données

Gestion informatisée de la pharmacie et analyse statistique de ses ventes :

Prestataires de support informatique

- Nom de la société
- Nom du responsable
- Mail
- Téléphone
- Conformité RGPD

.....

Editeurs/développeurs des logiciels de traitement des Données Personnelles

- Nom de la société
- Nom du responsable
- Mail
- Téléphone
- Conformité RGPD

.....

**Autres éditeurs/développeurs des logiciels associés au traitement des Données Personnelles
(lien vers la gestion des stocks, lien vers le concentrateur mutuelles, autres...)**

Nom de la société
Nom du responsable
Mail
Téléphone

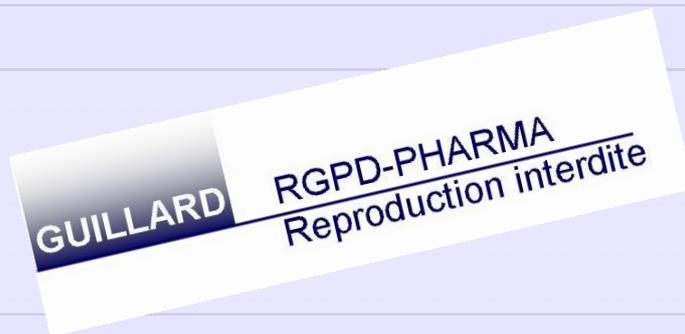
Conformité RGPD

Nom de la société
Nom du responsable
Mail
Téléphone

Conformité RGPD

Nom de la société

--



--

--

--

15 Liste des autres prestataires traitant des Données Personnelles (suite)

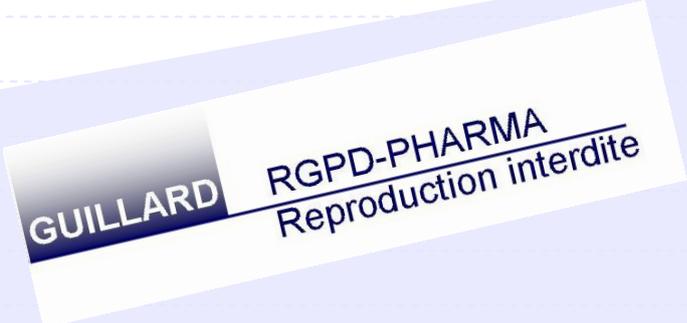
Nom de la société , Nom du responsable, Mail, Téléphone, Conformité RGPD

GUILLARD

RGPD-PHARMA

Reproduction interdite

Area with horizontal dashed lines for notes.



Visa du Responsable du Traitement

Date de rédaction de la
fiche de traitement

Empty rectangular box for the date of writing the treatment sheet.

Large empty rectangular box for the signature of the Responsible for Treatment.

Pharmacie

Registre
RGPD

Traitement de Données Personnelles

Gestion de l'Officine
et du Dossier Pharmaceutique



**informatique
et liberté**

Reproduction interdite - www.guillard-publications.com

GUILLARD

Réf: RGPD.PHARMA